

Intervention sur le vœu TAFTA conseil municipal du jeudi 13/11/14

**Rapporteur : Isabelle Sévère
Groupe des élus écologistes**

C'est avec la volonté d'être lanceur d'alerte que le groupe des élus écologistes propose au Conseil municipal le vœu qui vous est présenté ce soir.

Le projet de Partenariat Transatlantique pour le Commerce et l'Investissement (TTIP ou TAFTA) vise à constituer la plus vaste zone commerciale de la planète avec 40% des échanges mondiaux.

À la différence de la plupart des accords commerciaux, il ne s'agit pas ici de baisser des droits de douanes devenus quasi inexistantes, mais d'harmoniser les règles et les normes dont les différences entre l'Europe et les Etats-Unis sont considérées comme des obstacles au commerce. Ce que l'on appelle les « obstacles techniques au commerce » sont bel et bien des choix de société, démocratiquement construits, qui touchent à la protection de l'environnement, de la santé, des travailleurs et des consommateurs, aux libertés et aux droits humains fondamentaux. OGM, bœuf aux hormones, viande chlorée, gaz de schistes, protection des données personnelles, services publics, marchés publics, propriété intellectuelle, principe de précaution, capacité des institutions politiques à agir... tout serait désormais négociable ! La question que pose TAFTA est donc bien celui d'un modèle de société.

Soumettre ce vœu au Conseil municipal, c'est selon le groupe des élus écologistes le moyen le plus adapté pour mettre en lumière TAFTA et de communiquer sur un projet supranational lourd de conséquences pour l'échelon local et communal, dont nous sommes ici les représentants. D'ailleurs dans la Gazette des Communes du 21 octobre 2014, Christophe Rouillon, pdt PS de la Commission Europe de l'Association des Maires de France disait: "Les collectivités sont en première ligne des impacts du traité transatlantique".

Notre objectif à ce jour, ce n'est ni plus ni moins de donner les clés aux Mancelles et Manceaux de pouvoir être informés et de comprendre les enjeux de cet accord. Il est de notre devoir d'élus de dénoncer l'opacité qui entoure TAFTA et de ses tractations qui tiennent depuis l'origine les citoyens à distance.

Proposer ce vœu, c'est affirmer très clairement notre volonté d'intégrer au débat citoyen un sujet trop peu médiatisé. Constatant les conséquences détestables d'accords similaires appliqués dans des localités étrangères, nous sommes largement au-delà du principe de précaution cher aux écologistes. Il est de notre devoir d'affirmer l'intérêt des normes, tout particulièrement dans le secteur alimentaire. En effet quid des normes actuelles concernant l'interdiction des OGM, des antibiotiques et des hormones dans l'agriculture.

Adopter ce vœu, c'est pour nous affirmer que nous voulons garder la main sur les orientations de nos territoires et ainsi réhabiliter le rôle du politique et de l' élu. C'est pour nous un enjeu démocratique.

Par ailleurs nous ne pouvons tolérer que des litiges mettant aux prises nos collectivités soient à l'avenir régis par des tribunaux arbitraux. Nous proposons ce vœu, car nous ne voulons pas être de ceux qui permettront à une entreprise comme Vinci d'attaquer notre collectivité pour sa gestion intercommunale de l'eau ; à un mastodonte de la restauration industrielle de nous trainer en justice pour notre cuisine centrale et nos cantines municipales ; à un groupe comme Véolia de nous faire condamner pour la gestion publique

de nos déchets... Les exemples égyptiens, uruguayens ou australiens figurent parmi tant d'autres dans la liste des politiques publiques attaquées à ce jour. A titre d'information le Canada, dans le cadre de l'Accord de Libre échange qui le lie aux Etats- Unis a été attaqué 30 fois par des firmes américaines, le plus souvent pour contester des mesures en vue de protéger la santé publique ou l'environnement ou pour promouvoir des énergies alternatives. Le Canada a perdu 30 fois.

Le vœu que nous proposons ce soir est évidemment symbolique et à ce titre exceptionnel dans notre collectivité. Nous ne sommes, en effet, pas habilités à détricoter les lois et encore moins à outrepasser les traités. Mais soumettre au Conseil municipal la possibilité de se déclarer zone « hors TAFTA », ce n'est pas faire la promotion de l'illégalité ou se laisser aller à une provocation futile. Nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls à vouloir agir ainsi : de nombreuses collectivités dont la région Pays de la Loire ont déjà adopté ce type de vœu.

Nous ne voulons pas être de ceux qui ne sauront quoi répondre lorsque les Mancelles et les Manceaux jugeront que leurs élus, informés en conséquence, auront préféré le silence à la transparence.

Je vous remercie